

rapport d'activité

2025

CHRS

LEFRET
CAV

Introduction	4
1. Présentation du service	5
2. 2025 dans les grandes lignes	7
2.1. Faits marquants	7
2.1.1. Activité et taux d'occupation.....	7
2.1.2. Difficultés rencontrées dans les parcours de sortie :	7
2.1.3. Développement et mobilisation des partenariats	7
2.2. Ressources humaines	8
2.3. Évaluation / démarche qualité	9
3. Le public accompagné	9
3.1. Tendance de l'évolution des publics	9
3.2. Les nuitées	10
3.3. Typologie des personnes accompagnées en 2025	11
3.3.1. Sexe / âge (cumul sur l'année).....	11
3.3.2. Composition des ménages accueillis.....	12
3.3.3. Nationalité des personnes accompagnées	12
3.3.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif	13
3.3.5. Ressources des personnes accompagnées en 2025	14
3.3.1. Nombre cumulé de repas servis en 2025	15
4. L'accompagnement	15
4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement.....	15
4.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre	16
4.3. Les entrées	17
4.3.1. Motifs de l'accueil	17
4.3.1. Orientations des entrées effectuées.....	18
4.4. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	18
4.4.1. Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la CISP	18
4.4.2. Niveau de formation initiale des personnes orientées	18
4.4.3. Âge des personnes orientées	19
4.4.4. Mesures et étapes sur les personnes orientées	19
4.4.5. Mesures à caractère social.....	19
4.4.6. Mesures d'insertion professionnelle des personnes accompagnées sur 2025	20
4.4.1. Handicap	20
4.5. Actions collectives	20
4.6. Les sorties	22
4.6.1. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes).....	22
4.6.2. Les orientations des familles sorties	23
4.6.3. Les sorties vers du logement adapté	23

4.7.	Évolution durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif	24
4.7.1.	Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025.....	24
4.7.2.	Durée de séjour des personnes sorties en 2025.....	25
5.	Partenaires spécifiques et financiers	26
6.	Conclusions et perspectives	27
2.1.4.	Stabilisation de l'équipe.....	27
2.1.5.	Réflexion autour du lieu d'implantation	27
2.1.6.	Maintien de la fluidité du dispositif.....	27
2.1.7.	La création d'un ou deux logements en diffus est envisagée afin de compléter les modalités d'accompagnement.	27
2.1.8.	Renforcer le travail axé sur le droit des étrangers	27

Introduction

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes confrontées à de graves difficultés. Ils visent à favoriser leur accès, ou leur retour, aux dispositifs de droit commun. Certains CHRS développent par ailleurs des accompagnements spécialisés à destination de publics spécifiques.

Le CHRS Carteret accueille historiquement des personnes majeures en situation de grande précarité sociale, principalement des hommes seuls ainsi que des couples sans enfants. Les personnes accompagnées peuvent présenter des problématiques d'addictions et/ou des pathologies duelles associant troubles addictifs et troubles psychiques. Certaines sont également accompagnées de leurs animaux de compagnie et ont connu des parcours de vie marqués par l'errance, les ruptures répétées et de nombreux échecs. Depuis 2020, l'accueil de femmes isolées accompagnées d'animaux contribue à diversifier le public pris en charge par la structure.

1. Présentation du service

Etablissement	CHRS Carteret
Adresse	21 rue St Jean de Dieu - 69007 Lyon
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	0478501605
Email	siege@alynea.org
Nom du directeur général	Philippe Imbert
Pôle de rattachement	Pole Hébergement Collectif
Nom du directeur de pôle	Atlandide Merlat
Nom de la cheffe de service	Imed Jendoubi
N° Finess	690022850
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	2007

Chiffres clefs	2025
Capacité d'accueil	Nbre de places dispositif urgence : 12 Nbre de places d'insertion : 20 Place Samu Social : 2
Mode d'hébergement	27 Chalets individuelle avec sanitaire et douche/Cuisine collective/ Repas compris dans la prise en charge
Public cible	Hommes et couples avec problématiques addictives et psychologique. Personnes avec un parcours d'errance. Possibilité d'avoir un animal de compagnie. Depuis 2020, accueille de femmes avec un animal de compagnie.
Orientation	32 places : service intégré de l'accueil et de l'orientation de la Maison de la Veille Sociale

	2 places Samu social
Nbre de personnes accompagnées en 2025	40
Nbre d'animaux de compagnie	16
Nbre d'admissions	8
Nbre de sorties (en nombres de personnes) et motif.	15
dont nombres de personnes sorties dans logement autonome ou hébergement adapté	- 2 en logements privés, -4 en logement social, -3 en résidence sociale, - 2 en CHU -2 Retours dans leurs pays d'origine -1 Fin de PEC -1EPHA
Taux d'occupation	94.89%
Nbre personnes accompagnées par CIP	10
Financeurs	DDETS
Mécènes	
Nombre personnes hébergées chaque nuit	Entre 28 et 34
Durée moyenne de séjour au 31.12.2025	27
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2025	22
Nombre d'ETP en 2025	9,07

2. 2025 dans les grandes lignes

2.1. Faits marquants

2.1.1. Activité et taux d'occupation

En 2025, le taux d'occupation du CHRS s'élève à 94.89 %. Ce taux élevé s'explique notamment par une anticipation des sorties des personnes accompagnées. Cette organisation permet de transmettre les disponibilités de places à la MVS en amont, favorisant ainsi une meilleure fluidité dans les orientations.

Au total, 40 personnes ont été accompagnées au cours de l'année 2025. Parmi elles, 8 nouvelles personnes ont été admises et 15 personnes ont quitté la structure. Le nombre relativement faible d'admissions s'explique par plusieurs sorties intervenues à la fin du mois de décembre 2025 (6 sorties

Au 31 décembre 2025 :

- La durée moyenne de séjour des personnes présentes au 31/12/25 est de 27 mois
- La durée moyenne de séjour des personnes sorties dans l'année est de 22 mois.

Ces durées témoignent de la complexité des situations accompagnées, qui nécessitent souvent un soutien éducatif, social et administratif dans la durée.

2.1.2. Difficultés rencontrées dans les parcours de sortie :

Les sorties vers le logement adapté restent particulièrement difficiles en raison du manque de solutions correspondant aux besoins des personnes accompagnées.

Certaines situations spécifiques complexifient les perspectives d'orientation :

- La présence d'animaux de compagnie, peu acceptés dans les dispositifs de logement adapté.
- La situation de personnes sans droit ni titre ayant des enfants. Ces personnes ne relèvent plus nécessairement du dispositif CHRS, mais ne peuvent pas non plus être orientées vers d'autres structures. De plus, notre établissement ne peut pas accueillir les enfants, ce qui limite l'exercice de leurs droits parentaux.
- Des problématiques de santé importantes empêchant l'accès à l'emploi et entraînant l'absence de ressources, ce qui freine l'accès au logement autonome.

Ces situations illustrent les limites du système d'hébergement et la difficulté à trouver des solutions adaptées pour certains publics particulièrement vulnérables.

2.1.3. Développement et mobilisation des partenariats

Au cours de l'année 2025, plusieurs partenariats ont été consolidés afin de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées.

Association Le MAS - Pause Diabolo

Le dispositif Pause Diabolo, porté par l'association Le MAS, est un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) situé à Lyon 3ème. L'équipe est composée d'un responsable de service, d'un médecin, de deux infirmiers, d'une chargée de mission pour le laboratoire d'analyse de drogues ainsi que de travailleurs sociaux. Des professionnels et bénévoles peuvent intervenir ponctuellement au sein du CHRS.

Les CAARUD participent également à faciliter l'accès aux soins et à accompagner les usagers de drogues dans leurs démarches. Un camion "rupture" intervient une fois par mois dans la rue du CHRS Carteret afin d'aller à la rencontre des publics les plus éloignés des dispositifs de soins.

CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)

Les CSAPA assurent l'accompagnement des personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou une dépendance aux substances psychoactives. Ils proposent :

- Un accueil et une évaluation médicale, psychologique et sociale.
- Des actions de réduction des risques.
- Un accompagnement médical, psychologique, social et éducatif.
- Un soutien dans l'accès aux droits et l'insertion sociale.

INTERFACE SDF

L'équipe mobile intervient auprès des personnes en situation de grande précarité afin de faciliter leur accès aux soins psychiatriques de droit commun. Cette démarche consiste notamment à aller à la rencontre des personnes qui n'iraient pas spontanément vers les services de psychiatrie.

Partenariats liés aux animaux de compagnie

Face au nombre croissant de résidents accompagnés avec des animaux, nous avons également développé ou renoué des partenariats avec plusieurs structures :

Gamelle Pleine ;

Solivet ;

Le Dispensaire Vétérinaire Étudiant de Lyon (DVEL).

Ces collaborations permettent de soutenir les personnes dans la prise en charge de leurs animaux et de lever certains freins dans leur parcours.

2.2. Ressources humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2025	En ETP inscrit au CPOM
Chef de service	1	0,77
Educateur spécialisé	1	1
CIP détachée du service emploi	1	0,30
Assistante sociale	1	1
Maitre de maison	1	1
Moniteurs éducateurs	4	4
Veilleur de nuit	1	1
Total	10	9,07

L'année 2025 a été marquée par un important turn-over au sein de l'équipe du CHRS. Si cette situation a pu être partiellement compensée par l'intervention régulière d'interimaires, permettant

d'assurer une continuité dans l'accompagnement des personnes accueillies, elle demeure néanmoins insatisfaisante au regard du fonctionnement collectif de la structure.

Cette instabilité a notamment généré une fatigue accrue chez les professionnels titulaires, contraints de réexpliquer régulièrement le fonctionnement du service, de transmettre les pratiques d'accompagnement et de partager les repères spécifiques liés à l'accueil et au suivi des personnes au sein du CHRS Carteret.

2.3. Évaluation / démarche qualité

Au cours de l'année écoulée, le service a fait le choix de suspendre temporairement la démarche qualité ainsi que les actions d'évaluation. Cette décision répond à la volonté de prioriser la stabilisation de l'équipe, considérée comme une condition indispensable à la conduite de projets structurants et à la reprise ultérieure de ces démarches dans des conditions plus favorables.

Malgré cette suspension, l'accompagnement des résidents s'est maintenu de manière régulière et structurée. À chaque renouvellement du contrat d'hébergement, un entretien est réalisé avec la personne accueillie. Ce temps d'échange permet de co-construire son parcours, d'évaluer l'évolution de sa situation et de définir les objectifs de travail à poursuivre dans le cadre de l'accompagnement proposé.

Par ailleurs, une réunion mensuelle des résidents est organisée. Elle constitue un espace d'expression, de participation et de dialogue, au sein duquel peuvent être abordées les différentes questions ou problématiques soulevées, tant par les résidents que par l'équipe éducative. Ces temps collectifs participent au renforcement de la dynamique participative et permettent d'ajuster l'accompagnement aux besoins identifiés.

3. Le public accompagné

3.1. Tendance de l'évolution des publics

Le CHRS Carteret accueille un public confronté à des situations de grande précarité sociale, marquées par des ruptures multiples et durables. Les personnes accompagnées présentent fréquemment des parcours de vie marqués par l'errance, la désaffiliation sociale et familiale, des expériences répétées d'échec, ainsi qu'une forte instabilité dans leur quotidien. Historiquement composé majoritairement d'hommes seuls et de couples sans enfants, le public accueilli comprend également, depuis 2020, des femmes isolées accompagnées d'animaux de compagnie, dont la présence constitue parfois un frein supplémentaire à l'accès aux dispositifs d'hébergement classiques.

Les problématiques rencontrées par les personnes accueillies dépassent aujourd'hui largement la seule question de l'absence de logement. Une grande partie du public présente des conduites addictives importantes et des pathologies duelles associant troubles psychiques et addictions, entraînant des difficultés majeures dans l'autonomie, la gestion du quotidien, le maintien dans un logement et l'accès à l'emploi. Les ruptures de soins sont fréquentes et certaines situations relèvent de problématiques sanitaires et psychiatriques lourdes, nécessitant un accompagnement renforcé et des articulations étroites avec les acteurs du soin.

Par ailleurs, le CHRS est confronté à une augmentation des personnes en situation administrative complexe : personnes sans titre de séjour, ressortissants européens sans ressources ni droits ouverts,

personnes exclues des dispositifs de droit commun ou ne pouvant accéder aux prestations sociales et au logement. Ces situations administratives fragilisent davantage les parcours d'insertion et génèrent des démarches longues, complexes et souvent décourageantes, notamment en matière de régularisation ou d'accès aux droits.

Ces vulnérabilités cumulées sociales, psychiques, somatiques et administratives rendent les parcours d'insertion particulièrement difficiles et nécessitent un accompagnement global, intensif et individualisé. Les besoins des personnes accueillies s'orientent ainsi de plus en plus vers l'accès aux soins, la stabilisation de leur situation, le réapprentissage du savoir-habiter et la reconstruction des repères sociaux, avant même d'envisager une insertion sociale et professionnelle durable.

3.2. Les nuitées

Le CHRS Carteret s'inscrit pleinement dans les orientations des politiques publiques portées par le « Logement d'abord » et la fluidification des parcours résidentiels. Toutefois, l'évolution des profils accueillis met en évidence les limites d'un accès direct au logement autonome pour des personnes présentant des fragilités importantes et des parcours marqués par des ruptures multiples.

Les personnes accompagnées au sein du CHRS cumulent fréquemment des difficultés sociales, psychiques et sanitaires qui fragilisent leur capacité à investir durablement un logement autonome. Les troubles psychiques, les conduites addictives, les situations d'isolement, ainsi que les difficultés dans la gestion du quotidien rendent parfois complexe une installation immédiate dans un logement de droit commun, malgré une orientation favorable.

En fin d'année, une légère diminution du taux d'occupation a été observée, notamment en raison de plusieurs sorties vers le logement. Cette évolution a également été influencée par l'indisponibilité temporaire de certaines chambres liée à des interventions techniques. Néanmoins, ces périodes ont surtout permis de mettre en lumière la nécessité, pour certains publics, de bénéficier d'un accompagnement plus progressif et sécurisant dans l'accès au logement.

En effet, l'expérience montre que l'accès au logement ne constitue pas, à lui seul, une réponse suffisante lorsque persistent des freins importants liés à l'autonomie, à la peur de l'isolement, au sentiment d'abandon ou encore aux difficultés de projection dans un habitat individuel. Les sorties vers le logement nécessitent alors la mise en œuvre de pratiques d'« aller-vers » et d'un accompagnement renforcé, s'appuyant sur des modalités souples et adaptées, notamment des allers-retours temporaires entre le logement et le CHRS afin de sécuriser les parcours.

Ces constats mettent en évidence l'absence d'un véritable sas intermédiaire entre l'hébergement collectif et le logement autonome, particulièrement pour les personnes les plus vulnérables. Afin de répondre à cet enjeu, le CHRS Carteret envisage la création de deux appartements en diffus, pensés comme une étape intermédiaire dans le parcours résidentiel des personnes accompagnées.

Ce dispositif permettrait de proposer un cadre de transition sécurisant favorisant une appropriation progressive du logement, tout en maintenant un accompagnement soutenu et individualisé. Il offrirait également la possibilité d'adapter l'intensité de l'accompagnement dans une logique de « faire avec », visant le renforcement de l'autonomie et du pouvoir d'agir des personnes accueillies.

Au-delà de l'accompagnement des personnes, ce projet répond également à des enjeux structurels pour le fonctionnement du CHRS. Il contribuerait à fluidifier les parcours résidentiels, à favoriser des sorties durables vers le logement, à prévenir les ruptures et les retours vers les dispositifs d'urgence, ainsi qu'à renforcer l'adéquation entre les besoins des publics et les réponses proposées.

Ainsi, la création de ces appartements constitue un levier opérationnel essentiel pour consolider la mise en œuvre du « Logement d'abord » auprès des publics les plus éloignés de l'autonomie, en proposant une réponse souple, progressive et adaptée à la complexité des situations rencontrées.

Au cours de l'année, le CHRS Carteret a réalisé 11 776 nuitées, pour un taux d'occupation global de 94,89 %. Ce niveau d'activité témoigne de la forte sollicitation du dispositif et des besoins importants en matière d'hébergement et d'accompagnement des publics en situation de grande précarité. Malgré une légère diminution ponctuelle du taux d'occupation en fin d'année, liée notamment à plusieurs sorties vers le logement ainsi qu'à l'indisponibilité temporaire de certaines chambres pour des interventions techniques, le taux d'occupation demeure particulièrement élevé et reflète la mobilisation constante du CHRS dans l'accueil et l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

	2023	2024	2025
Capacité (nombre de places)	34	34	34
Nombre de nuitées réalisables	12410	12410	12410
Nombre de nuitées réalisées	11285	12031	11776
Taux d'occupation	92%	96.95%	94.89%

3.3. Typologie des personnes accompagnées en 2025

3.3.1. Sexe / âge (cumul sur l'année)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe			
	Féminin	Masculin	Total	%
Tranche d'âge				
18 à 24 ans	1	1	2	X%
25 à 59 ans	12	24	36	X%
+60ans		2	2	
Total	13	27	40	
%	X%	X%	100%	

Le CHRS Carteret accueille majoritairement des personnes âgées d'une quarantaine d'années, dont les parcours sont souvent marqués par de longues périodes d'errance et une grande précarité. À cet âge, de nombreuses personnes arrivent au dispositif dans un état d'épuisement important, conséquence de l'usure liée à la vie à la rue, des ruptures répétées, de l'isolement et parfois de problématiques de santé ou d'addictions anciennes.

La sortie de rue intervient fréquemment à un moment de grande fragilité physique, psychologique et émotionnelle. Les personnes accueillies présentent souvent une fatigue profonde, une perte de repères, une méfiance dans la relation à l'autre, ainsi qu'une difficulté à se projeter dans un accompagnement ou dans un avenir stabilisé. Dans ce contexte, l'accueil et l'accompagnement

nécessitent une attention particulière, fondée sur l'écoute, la sécurisation et le respect du rythme de chacun.

L'enjeu est alors de permettre une reconstruction progressive, en recréant des conditions favorables à l'apaisement, au rétablissement des liens sociaux et à la reprise de confiance en soi. Cette approche implique un accompagnement souple et individualisé, tenant compte des fragilités accumulées au fil du parcours de rue et des capacités parfois altérées des personnes à investir immédiatement un projet d'insertion ou un logement autonome.

3.3.2. Composition des ménages accueillis

	2024	2025
Femme isolée	4	4
Homme isolée	23	22
Couple sans enfant	8	7

Le CHRS Carteret a également observé une évolution du public accueilli, avec une augmentation du nombre de femmes isolées accompagnées de leur animal de compagnie, le plus souvent un chien. Pour ces femmes, l'animal occupe une place essentielle dans le parcours de rue : il constitue à la fois une présence rassurante, un repère affectif et un moyen de protection face aux violences et aux dangers de la rue. Toutefois, la présence d'un animal représente également un frein important dans l'accès aux dispositifs d'hébergement classiques, de nombreuses structures ne permettant pas leur accueil. Le CHRS CARTERET adapte ainsi son accompagnement afin de prendre en compte cette réalité et de favoriser un accueil inconditionnel des personnes les plus vulnérables.

Par ailleurs, une légère diminution du nombre de couples accueillis a été constatée. Cette évolution s'explique notamment par un allongement de la durée de séjour des couples déjà présents au sein du dispositif. En effet, une partie importante des couples accompagnés se trouve en situation administrative irrégulière ou sans titre de séjour, limitant fortement leur accès aux droits, au logement et à l'emploi. Ces difficultés administratives complexifient les perspectives de sortie vers des solutions de droit commun et entraînent des parcours résidentiels plus longs, nécessitant un accompagnement renforcé et durable.

3.3.3. Nationalité des personnes accompagnées

	2024	2025
Française	15	12
UE	16	15
Hors UE	12	13

Nombre total de ménages	43	40
-------------------------	----	----

Concernant les nationalités des personnes accueillies, aucune origine ne se distingue particulièrement au sein du CHRS Carteret. Le public accompagné est composé de personnes issues de nationalités et de parcours culturels variés, reflétant la diversité des situations de précarité rencontrées aujourd'hui.

Cette diversité constitue une véritable richesse pour la vie collective au sein de la structure. Chaque personne arrive avec son histoire, son parcours migratoire ou de vie, ses repères culturels et ses expériences, contribuant ainsi à une dynamique interculturelle favorisant les échanges, l'ouverture et la solidarité entre les résidents. Malgré les difficultés vécues, cette mixité participe à la création d'un équilibre au sein du collectif et permet de valoriser les ressources et les singularités de chacun.

3.3.4. Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

	2024	%	2025	%
CNI	27		27	
Titre de séjour	2		3	
Récépissé sans autorisation de travailler				
Récépissé avec autorisation de travailler				
Demandeur d'asile				
Sans papier	13		10	
Total	42	100%	40	100%

Le CHRS Carteret accueille une part croissante de personnes sans titre de séjour ou sans droits ouverts, confrontées à une grande précarité administrative et sociale. Cette situation rend particulièrement difficile toute projection dans l'avenir : sans autorisation de travail, sans accès stable aux droits et avec des démarches de régularisation longues et souvent sans réponse, de nombreuses personnes vivent dans un sentiment d'impuissance et d'incertitude permanente.

L'accompagnement de ces publics est devenu de plus en plus complexe en raison des difficultés d'accès aux services préfectoraux et de la dématérialisation des démarches via l'ANEF, souvent peu accessible pour des personnes maîtrisant difficilement les outils numériques. Les délais d'obtention de rendez-vous ou de traitement des demandes peuvent atteindre plusieurs années, maintenant certaines personnes dans une situation administrative bloquée, sans possibilité réelle d'insertion sociale ou professionnelle.

Cette absence de perspectives fragilise fortement les personnes accueillies et impacte leur capacité à construire un projet de vie. Dans ce contexte, le travail d'accompagnement vise avant tout à soutenir les personnes dans leur quotidien, à maintenir une dynamique d'insertion malgré l'absence

de droits, et à favoriser leur participation à des espaces d'activité, de lien social et de valorisation de leurs compétences.

Le collectif constitue également un appui important : la diversité des parcours et des capacités permet de développer des formes de solidarité et d'entraide entre les personnes hébergées. Ce travail contribue à restaurer l'estime de soi, à renforcer l'autonomie et à permettre aux personnes de retrouver progressivement une place dans la relation aux autres, malgré la précarité de leur situation administrative.

3.3.5. Ressources des personnes accompagnées en 2025

	2024	%	2025	%
Sans ressources	15	%	16	%
Indemnités AAVA	10	%	2	%
Allocation AAH	13	%	5	%
Activité salariée seule	5	%	8	%
Autre		%	9	%
Total	43	100%	40	100%

Le CHRS Carteret accueille un nombre croissant de ressortissants européens en situation de grande précarité, cumulant des problématiques somatiques, psychiques et addictives importantes, les éloignant fortement de l'emploi. Pourtant, pour ces personnes, l'accès aux droits sociaux reste conditionné à l'exercice préalable d'une activité professionnelle en France. Ce paradoxe les maintient dans une impasse : bien qu'elles relèvent parfois d'une reconnaissance de handicap et puissent obtenir une notification AAH par la MDPH, le versement de cette allocation est ensuite refusé par la CAF faute d'activité professionnelle antérieure sur le territoire français.

Cette absence de ressources compromet fortement les possibilités d'accès au logement et entraîne des séjours prolongés en CHRS. Les personnes concernées restent ainsi durablement sans perspectives, non par manque de motivation, mais parce qu'elles ne parviennent pas à répondre aux exigences administratives nécessaires à l'ouverture de leurs droits. Cette situation entraîne souvent une dégradation de leur état de santé et une perte progressive d'espoir quant à leur place dans la société.

Face à cette réalité, le travail de proximité et d'étayage mené par l'assistante sociale du CHRS autour de la question de l'emploi constitue un levier essentiel. Grâce à un accompagnement individualisé et à un important travail de partenariat avec la MDPH et les structures d'insertion, plusieurs personnes ont pu accéder à des dispositifs de travail adapté. Ainsi, sept personnes ont obtenu une place en ESAT cette année, permettant pour certaines un premier accès à une activité professionnelle, à des ressources et, progressivement, à l'ouverture de droits sociaux.

L'accompagnement vers l'activité ou l'emploi adapté constitue également un facteur important de remobilisation et de restauration de l'estime de soi. Il favorise, à terme, des perspectives d'accès au logement social ou au logement accompagné. Toutefois, la part croissante de personnes sans droits explique également l'augmentation du nombre de personnes sans ressources au sein du CHRS.

3.3.1. Nombre cumulé de repas servis en 2025

	2024	%	2025	%
Nombre cumulé de PDJ	12 410	%	12241	%
Nombre cumulé de déjeuners	8500	%	6000	%
Nombre cumulé de dîners	12 410	%	12241	%
Total	33320	100%	30482	100%

Les repas au sein du CHRS Carteret sont assurés et organisés directement par la structure, afin de garantir une alimentation régulière et adaptée aux personnes accueillies.

Le petit-déjeuner est mis à disposition de l'ensemble des résidents en libre accès, sous forme de mise en commun des denrées, sans distribution nominative.

Le dîner est fourni par le prestataire Restalliance. Les menus sont élaborés par la cuisine centrale et un temps d'échange a été organisé avec des résidents du CHRS Carteret afin de recueillir leurs retours sur la prestation, transmis directement au représentant de l'entreprise. Les repas sont livrés du lundi au samedi. Le repas du dimanche soir est préparé collectivement au sein du CHRS à partir de denrées achetées par la structure.

Les déjeuners ne sont pas assurés par un prestataire extérieur. Ils sont organisés quotidiennement en interne en fonction des besoins, à partir d'achats réalisés par le CHRS, de livraisons de la Banque Alimentaire, ainsi que de la réutilisation des denrées non consommées le soir lorsque cela est possible, dans une logique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces repas du midi permettent de réunir en moyenne une quinzaine de personnes.

Cette organisation vise à garantir une continuité alimentaire tout en favorisant des temps collectifs et une gestion responsable des ressources.

4. L'accompagnement

4.1. Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

L'accompagnement proposé au CHRS Carteret auprès de personnes confrontées à des problématiques addictives, psychiques et d'errance repose sur une approche globale, pluridisciplinaire et individualisée, visant la stabilisation et la réinsertion sociale.

Au cœur de cet accompagnement, la question de l'« habiter » occupe une place centrale. Le travail autour du logement ne se limite pas à l'accès à une chambre, mais inclut un accompagnement quotidien à la manière d'occuper et de vivre son espace. Des temps réguliers de « tour de chambre »

sont ainsi réalisés avec les personnes accueillies. Ces visites constituent un moment clé du suivi éducatif et relationnel.

Elles permettent d'évaluer la capacité de la personne à investir son espace, à le maintenir dans un état fonctionnel, à s'y sentir en sécurité et à prévenir les situations de repli ou de désorganisation. Le tour de chambre est également un outil d'observation important : il peut révéler des difficultés dans la gestion du quotidien, des situations de vulnérabilité ou des signes d'alerte sur l'état de santé physique ou psychique.

À partir de ces constats, des actions d'accompagnement adaptées sont mises en place. Il peut s'agir d'un travail éducatif autour de l'hygiène et de l'organisation de l'espace, d'un accompagnement renforcé dans un premier temps, ou encore de la mobilisation de partenaires de santé, comme la mise en place de passages infirmiers. Dans certaines situations, ces observations ont également permis d'alerter et d'engager des prises en charge médicales, voire des hospitalisations lorsque cela s'est avéré nécessaire.

Ainsi, la manière d'habiter constitue un indicateur essentiel du bien-être de la personne et un support central du travail d'accompagnement. Elle permet de croiser les dimensions sociales, psychiques et sanitaires, et d'ajuster en continu les interventions de l'équipe.

Cet accompagnement s'inscrit dans un travail pluridisciplinaire associant travailleurs sociaux, psychologue et chargée d'insertion, en lien avec un réseau de partenaires spécialisés (santé, addictologie, insertion), afin de soutenir la stabilisation et la réinsertion progressive des personnes accueillies.

4.2. Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

Le contrat de séjour est établi pour une durée de 6 mois renouvelable. Il est lu et signé en double exemplaire le jour de l'entrée dans les lieux par le CDS et la personne accueillie. Il précise la nature de la prise en charge, sa durée, les conditions de renouvellement ainsi que les engagements réciproques. Il informe également des modalités de participation financière et des conditions de résiliation.

Le règlement de fonctionnement, décliné en version simplifiée avec pictogrammes et traduit en plusieurs langues, rappelle les règles de vie au sein de l'établissement, les droits des personnes accueillies ainsi que les sanctions possibles en cas de non-respect. Il s'appuie sur un cadre général visant à sécuriser le fonctionnement collectif.

Le livret d'accueil est remis à l'entrée dans le dispositif. Il présente de manière synthétique les services de l'association, les modalités d'accompagnement, la charte des droits et libertés, ainsi que des informations pratiques et les contacts utiles. La charte des droits et libertés est par ailleurs affichée dans les espaces communs afin d'en garantir l'accessibilité.

Concernant le Projet Personnel Individualisé (PPI), celui-ci est présenté lors de l'entretien d'admission et constitue un support de travail visant à associer la personne à son parcours et à ses objectifs. Toutefois, face au turn-over de l'équipe éducative, ce support a été partiellement adapté dans sa mise en œuvre. Il est aujourd'hui davantage retravaillé lors du renouvellement de l'avenant au contrat de séjour, permettant de faire régulièrement le point avec les résidents, de réajuster les objectifs et de co-construire les pistes d'accompagnement en fonction de leur évolution et de leur situation.

4.3. Les entrées

Lorsque l'orientation provient de la MVS, un entretien de préadmission est organisé rapidement avec la personne et deux professionnels (le RSE ou la RSA et un REVQC). Ce temps d'échange permet de présenter le cadre du CHRS, le contenu de l'accompagnement social et le travail mené au quotidien, avec l'objectif clair de construire des solutions les plus pérennes possibles à la sortie du dispositif.

Au-delà de la présentation, ce moment est pensé comme un espace de pouvoir d'agir : la personne est invitée à se positionner librement sur son entrée au CHRS. Il s'agit de vérifier avec elle si cette orientation correspond à ses besoins, ses capacités, ses envies et ses difficultés, mais aussi de lui permettre de se projeter et de s'autoriser à envisager un accueil en hébergement. Une visite du site et d'une chambre vient compléter cet échange, afin de rendre concret le lieu de vie et d'ouvrir la réflexion sur le parcours d'accompagnement, les partenariats mobilisables et les modalités de suivi.

La personne est ensuite invitée à donner sa réponse le lendemain. L'équipe statue de son côté à l'issue d'une réunion, en veillant à la cohérence de la prise en charge. En cas d'accord partagé, l'entrée se fait dans les jours suivants, avec un entretien auprès du chef de service rappelant le cadre et les conditions d'accueil avant la signature du contrat de séjour. L'installation est ensuite accompagnée par le maître de maison ou un membre de l'équipe, afin de sécuriser les premiers temps dans le dispositif et de poser les bases d'un accompagnement bienveillant et structurant.

Lorsque l'orientation est effectuée par le Samu Social, la démarche reste identique, mais s'adapte au rythme de la personne : l'entretien de préadmission est organisé lorsqu'elle se sent prête, en lien avec l'équipe, et la réponse est apportée rapidement, permettant une entrée dans un délai court.

4.3.1. Motifs de l'accueil

	2025	%
Séparation / divorce / rupture familiale		%
Fin d'hébergement (tiers)		%
Squat / hébergement insalubre	3	%
Maladie		%
Errance / désocialisation / sorite de la rue	5	%
Fin de prise en charge au titre de la demande d'asile		%
Fin de prise en charge urgence		%
Sorite de plan froid		%
Violences conjugales		%
Demandeurs d'asile en cours de procédure		%
En recherche d'emploi		%
Logement insalubre habitable		%
Sortie d'établissement spécialisé		%
Autre		%
NSP		%
TOTAL	8	100%

4.3.1. Orientations des entrées effectuées

	2024	2025	%
SIAO	8	6	100
Samu Social 69	4	2	
TOTAL	12	8	100%

4.4. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

4.4.1. Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la CISP

Femme	Homme	Total
1	9	10

4.4.2. Niveau de formation initiale des personnes orientées

Niveau de formation	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	1
Niveau VI (avant 3ème)	6
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	
Niveau IV (BAC)	1
Niveau III (BAC+2)	1
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	1
Diplôme étranger non reconnu en France	
Total	10

4.4.3. Âge des personnes orientées

Nombre de personnes (cumul sur l'année)		
Tranche d'âge	Total	%
< 25 ans		%
26 / 35 ans	2	%
36 / 45 ans	3	%
46 / 55 ans	4	%
> 55 ans	1	%
Total	10	100%

4.4.4. Mesures et étapes sur les personnes orientées

Redynamisation	
Bilan, diagnostic	
Projet Professionnel	1
Médiation partenaires socio-pro	4
Changement Référent RSA	
Orientation PLIE	
Suivi dans l'emploi/formation	5
PERLE	10

4.4.5. Mesures à caractère social

Accès ou maintien aux soins (montage de dossiers MDPH, informations sur le handicap...)	
Accès ou maintien des droits (chômage, ASS, RSA, etc.)	
Total	

4.4.6. Mesures d'insertion professionnelle des personnes accompagnées sur 2025

Sur 10 personnes accompagnées, 5 ont pu accéder à un emploi, 2 ont intégré des AAVA dans une dynamique d'insertion professionnelle permettant d'évaluer leur employabilité et d'envisager une réorientation vers le milieu le plus adapté, et 3 ont bénéficié d'une formation en français. Ces personnes ont également été suivies régulièrement par la chargée d'insertion professionnelle (CIP).

L'accès à une activité, qu'il s'agisse d'un emploi, d'un dispositif d'insertion ou d'une formation, constitue un levier essentiel de remobilisation. Il permet aux personnes de retrouver une place dans la société, de se percevoir à nouveau comme « comme tout le monde », et de sortir progressivement du sentiment d'exclusion. Le travail favorise également la reconstruction du lien social, en recréant des interactions, des repères et une reconnaissance par les autres.

Au-delà de l'autonomie financière, ces démarches ouvrent des perspectives et redonnent du possible aux personnes accompagnées. Elles participent à restaurer la confiance en soi et à envisager l'avenir de manière plus concrète, en lien avec leurs capacités, leurs ressources et leurs aspirations.

CDI	2
CDD - 3 mois/ intérim	3
Formation ou CDD de + 4 mois	
Formation Français	3
AVAA	2
Total	

4.4.1. Handicap

Tranche d'âge	2024	2025
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)		
Allocation adultes handicapés (AAH)		
Total		

4.5. Actions collectives

Les actions collectives au CHRS Carteret se construisent à partir des besoins exprimés ou repérés auprès des personnes hébergées. Elles visent à rompre l'isolement, favoriser les échanges, renforcer l'estime de soi et développer les solidarités entre résidents. Elles constituent un outil essentiel de l'accompagnement, au même titre que les actions menées autour du logement, de l'emploi ou de la santé.

Ces temps collectifs permettent de réinscrire progressivement les personnes dans des liens sociaux et de soutenir un apprentissage ou réapprentissage du vivre-ensemble. Le groupe devient un espace

sécurisant où chacun peut développer son autonomie à son rythme, sans crainte du rejet, tout en expérimentant la relation à l'autre.

En 2025, plusieurs activités ont été proposées : sur site (cuisine, jardinage, dessin, ateliers bien-être, coiffure) et sous forme de temps plus ludiques (pétanque, baby-foot, jeux de cartes), ainsi que des sorties extérieures (musées, bowling, et déplacements vers différents lieux). Ces actions favorisent à la fois le lien social, l'ouverture sur l'extérieur et la découverte de nouveaux environnements.

Ces activités sont également des supports éducatifs permettant de développer des compétences concrètes : la cuisine et les courses travaillent la gestion d'un budget et la projection vers un futur logement ; les ateliers bien-être favorisent l'accès au corps, au soin de soi et à l'estime de soi ; le jardinage développe l'esprit d'équipe, la créativité et permet également d'évaluer la fatigabilité. Elles offrent aussi des temps d'observation des personnes face aux contraintes du collectif (horaires, règles, interactions, lien à l'extérieur).

L'atelier cuisine du week-end illustre cette dynamique : les personnes choisissent le repas, établissent une liste de courses puis participent aux achats accompagnés par un professionnel, permettant un travail concret sur le budget et l'anticipation des dépenses. Le repas est ensuite préparé collectivement le dimanche, favorisant le travail sur l'hygiène, la coopération et le vivre-ensemble. La participation est libre et adaptée aux envies et disponibilités de chacun, la cuisine restant également un espace investi au quotidien.

Par ailleurs, un atelier d'art-thérapie a été mis en place en 2025 et a mobilisé régulièrement 7 personnes. Animé par des stagiaires en fin de formation, il a constitué un espace d'expression complémentaire, non verbal, permettant aux participants de travailler leurs émotions, de favoriser la détente psychique et de restaurer l'estime de soi. L'art-thérapie a permis en effet de contourner les difficultés d'expression verbale, de valoriser les capacités créatives et de soutenir un processus de reconstruction personnelle à travers différents médiums (dessin, peinture, collage), en favorisant une mise à distance des vécus difficiles.

Nous avons également mis en place, grâce à l'intervention de bénévoles, un atelier de coiffure permettant aux personnes accueillies de bénéficier d'un temps de soin et d'attention à elles-mêmes. Cet espace favorise le bien-être, l'estime de soi et la valorisation de l'image de soi, dans un cadre convivial et bienveillant.

Par ailleurs, un atelier d'apprentissage du français a été proposé à partir de supports variés tels que des chansons, des échanges autour des pays d'origine, ou encore des recettes de cuisine. Ces temps ont permis de travailler la langue de manière vivante et interactive, en favorisant l'expression orale, la compréhension et la participation active de chacun.

L'ensemble de ces actions a également permis de valoriser les savoirs des personnes accueillies. En partageant leurs expériences, leurs cultures et leurs connaissances, elles deviennent actrices des échanges, ce qui contribue à renforcer leur confiance en elles, à soutenir leur expression et à développer une dynamique d'apprentissage collective fondée sur le partage et la reconnaissance mutuelle.

L'ensemble de ces actions contribue ainsi à renforcer le lien social, soutenir la réinsertion et accompagner progressivement la reprise de confiance et d'autonomie des personnes accueillies.

4.6. Les sorties

4.6.1. Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes)

L'accès à une solution durable de logement pour les personnes accueillies en CHRS est aujourd'hui fortement ralenti par plusieurs difficultés administratives, sociales et psychiques.

La sortie vers le logement nécessite notamment la présentation de deux avis d'imposition, alors que de nombreuses personnes n'ont jamais effectué de déclaration de revenus. Les régularisations tardives impliquent des délais de traitement pouvant atteindre plusieurs mois, retardant ainsi toute demande de logement.

Une partie importante du public accompagné présente également des difficultés de gestion budgétaire nécessitant parfois la mise en place de mesures de protection juridique. Ces démarches, longues et complexes, peuvent nécessiter plus d'une année avant d'aboutir. Les troubles psychiques, les conduites addictives et certains troubles du comportement compliquent également l'accès au logement et à l'accompagnement de soin, souvent en raison du déni des difficultés ou de l'absence de prise en charge adaptée.

Le public européen accueilli, confronté à des problématiques psychiques et addictives importantes, rencontre souvent de grandes difficultés d'accès à l'emploi et se retrouve sans ressources stables. D'autres personnes, dépourvues de titre de séjour ou de documents administratifs, ne peuvent ni accéder à un emploi ni prétendre à un logement autonome.

Enfin, la temporalité de l'accès à une solution durable constitue une difficulté majeure. Les personnes accompagnées ont souvent du mal à supporter l'attente et peuvent perdre espoir malgré leurs efforts. Ces situations ravivent fréquemment des parcours de vie marqués par les ruptures, l'instabilité et les échecs. Il est alors indispensable de mener un travail constant de remobilisation afin de restaurer la confiance en soi, l'estime de soi et la capacité à se projeter dans un avenir plus stable.

Certaines personnes ne se sentent pas encore capables d'habiter seules et vivent cette perspective avec angoisse. Le CHRS propose alors un accompagnement renforcé, fondé sur un travail social de proximité prenant le temps nécessaire pour sécuriser les parcours, soutenir les personnes dans leurs besoins et favoriser progressivement leur autonomie.

Accès aux droits	2024	%	2025	%
Ressources trop faibles pour occuper un logement	4	%	18	%
Difficultés familiales / manque d'autonomie	3	%		%
Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)	2	%	2	%
Manque de place en logement adapté	3	%	5	%
Manque de place en logement autonome	3	%		%
Autres	10	%		%
Total	27	100%	25	100%

4.6.2. Les orientations des familles sorties

	2024	%	2025	%
Fin de PEC suite exclusion		%	1	%
Fin de PEC suite au placement des enfants		%		%
Hébergement en hôtel ou structure DPPE		%		%
Hébergement chez la famille / tiers	2	%		%
Hébergement en structure	2	%	2	%
Logement adapté		%		%
EPHA			1	
Logement autonome (bailleur social)	2	%	4	%
Logement autonome (bailleur privé)		%	2	%
Autre	3	%	2	%
NSP		%		%
Total		100%	15	100%

4.6.3. Les sorties vers du logement adapté

	2024	%	2025	%
Sortie en FJT		%		%
HébSortie en FTM		%		%
Sortie en pension de famille	1	%		%
Sortie en résidence accueil		%		%
Sortie en logement loué à travers un dispositif IML, sous-location		%		%
Sortie en résidence sociale	1	%	3	%
Total	2	100%	3	100%

Notre CHRS poursuit activement le travail autour des sorties vers des solutions de logement durable. Cette année encore, une quinzaine de sorties ont pu être réalisées, permettant de maintenir une certaine fluidité dans l'accompagnement et de proposer un accueil à de nouvelles personnes nécessitant un étayage éducatif.

L'accès à une solution stable constitue un axe central de notre accompagnement. Le travail de proximité mené par l'équipe éducative permet d'adapter les solutions de sortie aux besoins et aux capacités de chaque personne afin de favoriser un accès durable à un logement ou à une autre forme d'hébergement adapté.

Selon les situations rencontrées, nous recherchons les solutions les plus sécurisantes et adaptées. Par exemple, pour certaines personnes présentant des difficultés à vivre seules dans leur logement, nous mettons en place l'intervention d'une auxiliaire de vie dès l'accueil au sein de notre structure. Cela permet de créer un lien de confiance et de rassurer la personne avant l'entrée dans le logement. L'auxiliaire peut ensuite poursuivre son accompagnement lors de l'installation dans le nouveau lieu de vie afin d'assurer une continuité et de sécuriser le maintien dans le logement.

Par ailleurs, à la sortie du CHRS, nous poursuivons systématiquement l'accompagnement pendant une durée minimale de trois mois, avec des visites régulières au domicile. Dans certaines situations, cet accompagnement est prolongé lorsque cela apparaît nécessaire.

À titre d'exemple, une résidente ayant accédé à un logement rencontrait des difficultés dans le paiement de son loyer, alors même qu'elle avait toujours été en capacité de régler sa participation financière au sein du CHRS. L'assistante sociale a poursuivi son accompagnement durant plusieurs mois afin de travailler la question de la gestion budgétaire tout en maintenant un lien régulier avec le bailleur. Progressivement, la résidente a pu reprendre ses paiements et apurer sa situation, évitant ainsi l'accumulation de dettes locatives.

Les personnes ayant quitté la structure continuent régulièrement à revenir nous voir, soit pour maintenir un lien, soit lorsqu'elles rencontrent des difficultés. Ces retours témoignent de la relation de confiance construite au cours de l'accompagnement et de l'importance du soutien proposé dans la durée.

4.7. Évolution durée de séjour des personnes prises en charge sortant du dispositif

4.7.1. Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2025

Malgré un travail soutenu de l'équipe éducative visant à réduire la durée des séjours et à favoriser des sorties dans de bonnes conditions, de nombreuses difficultés freinent encore l'accès des personnes accompagnées à des solutions durables.

Une première difficulté concerne les personnes sans droit ni titre, qui ne peuvent prétendre ni à un emploi déclaré, ni à des ressources, ni à un logement autonome. L'absence de perspectives administratives rend les possibilités de sortie extrêmement limitées.

Nous accompagnons également un public européen, notamment originaire des pays de l'Est (Pologne, Roumanie, Bulgarie...), qui ne peut pas toujours bénéficier des minima sociaux. Ces personnes présentent fréquemment des problématiques de santé, psychiques ou addictives, qui compliquent fortement l'accès à l'emploi et les maintiennent dans une grande précarité financière.

La recherche de solutions adaptées constitue également une difficulté importante. Les problématiques rencontrées par les personnes accompagnées nécessitent des réponses spécifiques et un accompagnement renforcé : addictions, troubles psychiques, difficultés à vivre seul, isolement, troubles du comportement ou encore présence d'animaux de compagnie, souvent incompatibles avec certaines solutions d'hébergement ou de logement.

Le manque de places en logement adapté et les délais d'accès au logement social allongent également les parcours. Certaines personnes nécessiteraient des formes d'habitat accompagnées ou plus sécurisantes, mais les solutions disponibles restent insuffisantes au regard des besoins.

Nous accompagnons par ailleurs des personnes présentes dans la structure depuis plusieurs années pour lesquelles il demeure difficile de trouver une orientation réellement adaptée. Ces situations demandent un travail de longue durée afin de maintenir la stabilité, soutenir la remobilisation et préserver l'espoir d'une évolution positive du parcours.

	2024		2025	
Durée du séjour	Nb de ménages	%	Nb de ménages	%
< 6 mois	7	%	5	%
6 - 12 mois	4	%	5	%
12 - 24 mois	18	%	6	%
+ 24 mois	13	%	12	%
TOTAL	42	100%	28	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	22 mois		37 mois	

4.7.2. Durée de séjour des personnes sorties en 2025

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées par les personnes accompagnées, la durée de séjour des personnes sorties a légèrement augmenté cette année, tout en restant raisonnable au regard des problématiques sociales, psychiques, addictives et administratives des publics orientés vers notre structure.

	2024		2025	
Durée du séjour	Nb de ménages	%	Nb de ménages	%
< 6 mois		%		%
6 - 12 mois	2	%	2	%
12 - 24 mois	10	%	4	%
+ 24 mois		%	9	%
TOTAL	12	100%	15	100%
Durée moyenne de séjour (en mois)	15 mois		22mois	

5. Partenaires spécifiques et financiers

- **La Maison de la Veille Sociale du Rhône** : Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.
- **La Banque alimentaire du Rhône** a pour objectif "d'aider l'Homme à se restaurer" tout en luttant contre le gaspillage. Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'ALYNEA se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'ALYNEA.
- **Pause Diabolo** de l'association Le Mas est un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogues (CAARUD) situé dans le 3ème arrondissement de Lyon. Encadrée par un responsable de service, l'équipe est composée d'un médecin, de deux postes infirmiers, d'une chargée de mission pour le laboratoire d'analyse de drogues, de travailleurs sociaux. Des professionnels et bénévoles peuvent intervenir ponctuellement au sein même du CHRS.
- **CSAPA** : Les CSAPA (Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) assurent, pour les personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une dépendance aux substances psychoactives ainsi que pour leur entourage :
 - l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage ; dans ce cadre, ils peuvent mettre en place des consultations de proximité en vue d'assurer le repérage précoce des usages nocifs ;
 - la réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives ;
 - la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative. Elle comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.
- **CAARUD** : Les CAARUD permettent également de favoriser l'accès aux soins, et d'aider les *usagers de drogues dans leurs démarches*.
Un camion "rupture" passe une fois par mois dans la rue du CHRS Carteret.
- **La Fondation ARHM** qui crée les conditions d'accès au soin de droit commun des personnes à la rue et en très grande précarité. C'est d'aller à la rencontre des personnes qui n'iraient pas à la rencontre de la psychiatrie.
- Apport du soutien aux partenaires, aux travailleurs sociaux. Sur la métropole de Lyon, cela prend la forme d'un maillage, d'un filet de sécurité. Tous les travailleurs sociaux de Lyon qui travaillent dans l'urgence sociale peuvent nous appeler, pour ne serait-ce qu'évoquer une situation, ou si quelque chose est bloqué pouvoir en parler.

6. Conclusions et perspectives

Perspectives et orientations pour 2026 :

2.1.4. Stabilisation de l'équipe

Afin de limiter le turn-over et de renforcer la cohésion de l'équipe, la stratégie de recrutement a été revue : les recrutements se feront désormais prioritairement en CDI plutôt qu'en CDD. Une fois l'équipe stabilisée, un travail pourra être engagé autour de l'actualisation du projet de service.

2.1.5. Réflexion autour du lieu d'implantation

Le lieu actuel du CHRS apparaît peu propice à l'accompagnement des personnes. Le quartier est marqué par des phénomènes de prostitution et de trafic de stupéfiants, ce qui peut générer un sentiment d'insécurité pour les résidents comme pour les professionnels, notamment en soirée. Une réflexion autour d'un déménagement de la structure est donc envisagée.

2.1.6. Maintien de la fluidité du dispositif

L'un des enjeux pour 2026 sera de maintenir une certaine fluidité dans l'occupation des places, afin de continuer à accueillir des personnes nécessitant un accompagnement temporaire et un étayage éducatif avant d'accéder à une solution plus pérenne.

L'objectif est de trouver un équilibre entre :

- L'accompagnement de personnes nécessitant un suivi renforcé sur le long terme.
- Des accompagnements plus courts, avec des perspectives de sortie plus rapides, afin de contribuer à limiter l'engorgement du dispositif d'hébergement d'urgence sur la métropole lyonnaise.
- Développement de logements en diffus.

2.1.7. La création d'un ou deux logements en diffus est envisagée afin de compléter les modalités d'accompagnement.

Ces logements permettraient :

- D'accompagner certaines personnes vers une première expérience d'habitat autonome tout en bénéficiant du soutien éducatif du CHRS.
- De proposer une étape intermédiaire avant l'accès au logement ordinaire.
- D'accueillir des personnes pour lesquelles la vie en collectif génère davantage de difficultés que de bénéfices.

Ce dispositif constituerait un outil supplémentaire pour préparer les sorties et sécuriser les parcours résidentiels.

2.1.8. Renforcer le travail axé sur le droit des étrangers

En lien avec la préfecture, afin de faciliter, lorsque cela est possible, la régularisation administrative des personnes orientées vers notre structure. En effet, une partie du public accueilli se trouve sans droit ni titre, limitant considérablement les possibilités d'accès à l'emploi, aux ressources de droit commun, au logement et aux dispositifs d'insertion.